Égalité des sexes et développement

Mettre en évidence les problèmes de développement liés au genre, les besoins et les impacts















le pictogramme de l'OMD concerné est en couleur.

Le genre, qui s'inscrit dans un contexte socio-culturel donné, peut se rapporter aux rôles assignés aux hommes et aux femmes ainsi qu'à leurs relations réciproques. À l'échelle mondiale, la probabilité d'être en situation de désavantage sur le plan social, politique et économique est bien plus forte pour les femmes que pour les hommes. C'est pourquoi l'un des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis par les Nations unies est « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

La JICA promeut la « prise en compte des sexospécificités », une approche globale qui permet d'intégrer une perspective de genre à tous les stades (planification, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation) des politiques, programmes et projets, afin de mettre en évidence les problèmes de développement liés au genre, les besoins et les impacts.

Situation générale

La prise en compte des sexospécificités a pour objectif ultime de parvenir à « l'égalité des sexes »* dans tous les domaines de la société. Ce processus permet d'identifier les problèmes et besoins de développement propres à chaque sexe, l'impact sur les hommes et les femmes des politiques, programmes et projets de développement, et ce à tous les stades (planification, mise en œuvre, suivi et évaluation), en partant du principe que ces politiques, programmes et projets n'ont pas le même impact sur la population féminine et sur la population masculine.

Le plus souvent, la notion de genre relève de représentations inconscientes liées à la sensibilité, à la culture, aux traditions et aux coutumes des pays concernés. Ces représentations influent sur les politiques, les systèmes et les organisations. Il est donc essentiel de soutenir des institutions nationales (agences, mécanismes et organisations nationales luttant pour l'égalité des sexes) comme le ministère des Affaires féminines, pour veiller à ce que les politiques et les systèmes des pays partenaires intègrent une perspective sexospécifique.

Or, la plupart du temps, les statistiques, données et indicateurs ne sont pas ventilés par sexe. Si l'on introduit la dimension de genre sans avoir une compréhension suffisante de la société de la région ciblée, on risque même d'obtenir le contraire de ce que l'on souhaite et d'accentuer les disparités entre les sexes. Il est donc essentiel de collecter et d'analyser en profondeur les données de base nécessaires à l'élaboration des plans et des projets en fonction du sexe, de l'âge, de l'appartenance ethnique et religieuse, et de former des ressources humaines qui partagent cette perspective.

De plus, pour faire progresser la prise en compte des sexospécificités, il importe non seulement d'encourager l'autonomisation des femmes, mais aussi d'élargir les actions à un plus vaste public. Sans cela, on risque de ne pas atteindre les objectifs visés. En effet, il faut également changer la perception des hommes, des décideurs et des personnes socialement influentes telles que les responsables administratifs, les enseignants, les hommes politiques et les chefs religieux. En d'autres termes, il faut réformer les structures sociales et les systèmes qui entourent les femmes. Il convient de réexaminer les domaines et les projets qui, a priori, ne semblent pas devoir intégrer une perspective sexospécifique, et apporter une aide fondée sur les rôles distincts assignés aux hommes et aux

femmes. Par exemple, on peut envisager de développer du matériel agricole adapté à la morphologie et aux capacités physiques des femmes, responsables de la majeure partie des travaux agricoles. Un autre exemple serait d'encourager la participation des femmes dans les organisations chargées de contrôler la qualité de l'eau.

Actions de la JICA

Attentive depuis des années aux questions sexospécifiques, la JICA a développé une stratégie de base pour mettre en œuvre des projets intégrant une perspective de genre. Elle a également mis en place un cadre organisationnel pour la prise en compte des sexospécificités.

Les efforts d'aide portent sur le renforcement de la capacité organisationnelle, et sur l'élaboration de politiques et de systèmes favorisant l'égalité des sexes au Cambodge et au Népal, via un appui aux institutions nationales. Pour promouvoir l'autonomisation des femmes, la JICA est active dans de nombreux domaines, notamment l'éducation des femmes, l'amélioration de la santé maternelle et infantile et l'aide aux chefs d'entreprise féminins.

Ces projets font en sorte que la prise en compte de la perspective de genre se traduise par des actions et des résultats concrets. Dans le secteur forestier en Inde, qui emploie des femmes, une aide supplémentaire destinée à augmenter leurs revenus leur permet d'acheter du combustible au lieu d'avoir à couper de jeunes arbres pour obtenir du bois de feu. À travers le projet d'autonomisation des petits exploitants horticoles (SHEP) au Kenya, la JICA concentre son attention sur le rôle joué par les femmes dans les activités agricoles. Ce projet assure aux hommes et aux femmes une participation à parts égales aux divers travaux agricoles et des activités éducatives destinées aux deux sexes sont organisées sur des questions sexospécifiques.

Ces dernières années, la nécessité de faire face à de nouveaux problèmes de développement liés au genre, tels que la traite des êtres * Selon les « Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement » publiées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, « L'égalité homme-femme n'implique pas que les hommes et les femmes deviennent identiques, mais qu'ils aient des possibilités et des chances égales dans l'existence. L'importance accordée à l'égalité homme-femme et au renforcement du pouvoir des femmes ne présuppose pas un modèle particulier d'égalité homme-femme pour toutes les sociétés et cultures, mais traduit le souci de donner aux hommes et aux femmes des chances égales de choisir ce qu'il faut entendre par égalité homme-femme de leur permettre d'y travailler de façon concertée. En raison des disparités existantes, l'égalité de traitement des hommes et des femmes ne constitue pas une stratégie suffisante pour garantir l'égalité momme-femme. »

humains et d'autres formes de violence sexiste, est de plus en plus reconnue. La traite des personnes est un crime grave et une violation majeure des droits humains ; elle inflige aux victimes, pour l'essentiel des femmes et des enfants – mais parfois aussi des hommes – d'importantes souffrances physiques et émotionnelles. Il est donc impératif d'apporter une réponse rapide et adéquate à ce problème, non seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi pour combattre le crime organisé à l'échelle internationale. En 2009, la JICA a commencé un projet en Thaïlande destiné à renforcer les capacités des organisations et du personnel luttant contre le trafic d'êtres humains. La JICA a commencé

deux nouveaux projets au Myanmar et au Vietnam pour renforcer les mesures régionales de lutte contre le trafic d'êtres humains dans la région du Mékong en se basant sur les expériences en Thaïlande.

Au Nicaragua, la criminalité grave progresse et les risques sociaux rencontrés par la jeunesse de ce pays posent des problèmes sérieux. On déplore également une augmentation des violences conjugales et des abus sexuels. Afin d'atténuer ces risques sociaux, un projet de la JICA vise désormais à développer un réseau de services intégrés pour prévenir et surveiller les risques sociaux et répondre efficacement aux besoins des communautés et des familles.

Étude de cas

Cambodge

Projet de coopération technique pour la prise en compte des sexospécificités (phase 2)

Renforcement des capacités des institutions nationales en appui à l'autonomisation économique des femmes

La guerre civile qui a déchiré le Cambodge pendant plus de 25 ans a occasionné des pertes colossales en vies humaines. Les femmes ont joué un rôle important pour le rétablissement et le développement du pays, car la population masculine de plus de 40 ans était bien plus faible que la population féminine du même âge en raison du conflit. Cependant, les femmes ont un statut économique et social moindre que celui des hommes, et de nombreux foyers dont une femme est chef de ménage sont contraints de vivre dans la pauvreté. Pour mettre fin à ces discriminations contre les femmes et créer une société juste et équitable, le gouvernement cambodgien a créé le ministère des Affaires féminines (MAF) en 1996 afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Depuis l'établissement du MAF, la JICA a envoyé des experts au ministère pour soutenir ses actions prioritaires. Cela comprend une activité de conseil auprès des ministères pour la prise en compte des sexospécificités et la promotion de la collaboration et de la coopération avec les ministères concernés. Le projet de coopération technique baptisé « Projet de prise en compte des sexospécificités et de développement des politiques par l'amélioration des capacités d'information et de recherche » a été mis en œuvre de 2003 à 2008. Ce projet était centré sur le développement des capacités du personnel du MAF pour la collecte de données et les enquêtes ; l'élaboration et la mise en œuvre des mesures : et sur la surveillance et

l'évaluation. Par ailleurs, à travers la réalisation de projets pilotes dans la province de Kampong Cham, des recommandations visant à intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques sectorielles de chaque ministère concerné ont été préparées et un mécanisme efficace pour l'intégration des politiques de genre a été formulé.

Un autre projet de coopération technique intitulé « Projet pour la prise en compte des sexospécificités, phase 2 » (2010-2015) prévoit un soutien technique pour établir fermement le mécanisme créé durant la phase précédente pour la prise en compte des sexospécificités au sein du gouvernement. Un autre objectif consiste à élaborer un système opérationnel efficace pour

la mise en œuvre des activités d'autonomisation des femmes par les ministères partenaires (aux niveaux central et local) coordonnées par le MAF. Dans le cadre de ces activités, deux projets pilotes liés à la production agricole et à la transformation agroalimentaire pour le renforcement des capacités des acteurs concernés ont été inclus afin de promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans chaque organisme. On observe de nombreux effets positifs au niveau des bénéficiaires grâce à la mise en œuvre de ces activités. Cela comprend une baisse des montants des prêts pour les intrants agricoles ; une meilleure gestion des dépenses imprévues liées à l'éducation des enfants ou aux soins de santé ; un recul des violences domestiques ; une baisse du travail saisonnier ; une progression de la participation aux prises de décisions ; une meilleure harmonie au sein des familles. À travers les efforts constants déployés par ce projet, on espère que les capacités des fonctionnaires du MAF et des ministères concernés au niveau central seront renforcées grâce au retour du terrain. En se basant sur l'expérience du projet, des lignes directrices complètes sur l'autonomisation des femmes seront élaborées à la fin des projets.



Une femme apprend les techniques d'élevage des poulets dans le cadre d'un projet pilote sur la production agricole.



La ministre des Affaires féminines (au centre droit de la photo) observe les activités du projet pilote de transformation agricole.